

C A S C L I E N T



CRUSCADES

Protéger les vignes Bio du Château
La Domèque

sun Agri



DANS CETTE **ÉTUDE**

Des vignes agrivoltaïques en agriculture biologique

Deux labellisations AFNOR pour un projet

Un impact réduit sur la biodiversité



TABLE DES MATIÈRES

1

Le projet : objectifs, historique et financement

2

Chiffres clés

3

Faits marquants

4

Le mot de la fin

5

Galerie

1. LE PROJET



VUE D'ENSEMBLE DU PROJET

Le Château La Domèque possède aujourd'hui 60 ha dont 37 plantés en vignes bénéficiant de l'AOC Corbières et de l'IGP Pays d'Oc. La famille Roger, exploitant depuis 1950, a lancé une modernisation qui a commencé par le passage en agriculture biologique en 2018.

La modernisation du domaine et de son chai en vue de l'installation du fils Thomas Roger en tant que jeune viticulteur nécessite des investissements conséquents.

C'est dans ce contexte de restructuration de domaine et d'obligation d'adaptation au changement climatique que Patrick et Thomas Roger ont lancé le partenariat avec Sun'Agri pour protéger une parcelle de 3,53 ha de vignes du cépage Chardonnay, cultivée en agriculture biologique.

LES OBJECTIFS

Contexte régional et climatique

L'augmentation de la température et les périodes de sécheresses successives dans le département ont eu un impact sur les vignobles de l'Aude, et notamment au domaine de la Domèque.

Les conséquences de ces aléas sont, entre autres, une forte augmentation des besoins en eau, nécessitant des systèmes d'irrigation supplémentaires, et une altération de l'équilibre des saveurs du vin, due à la maturité précoce des raisins (taux de sucre et degré d'alcool plus élevés, modification du goût et chute de l'acidité des vins).

C'est pour répondre à ces nouvelles problématiques que la famille Roger a choisi de se tourner vers Sun'Agri pour protéger ses parcelles viticoles avec sa technologie agrivoltaïque.

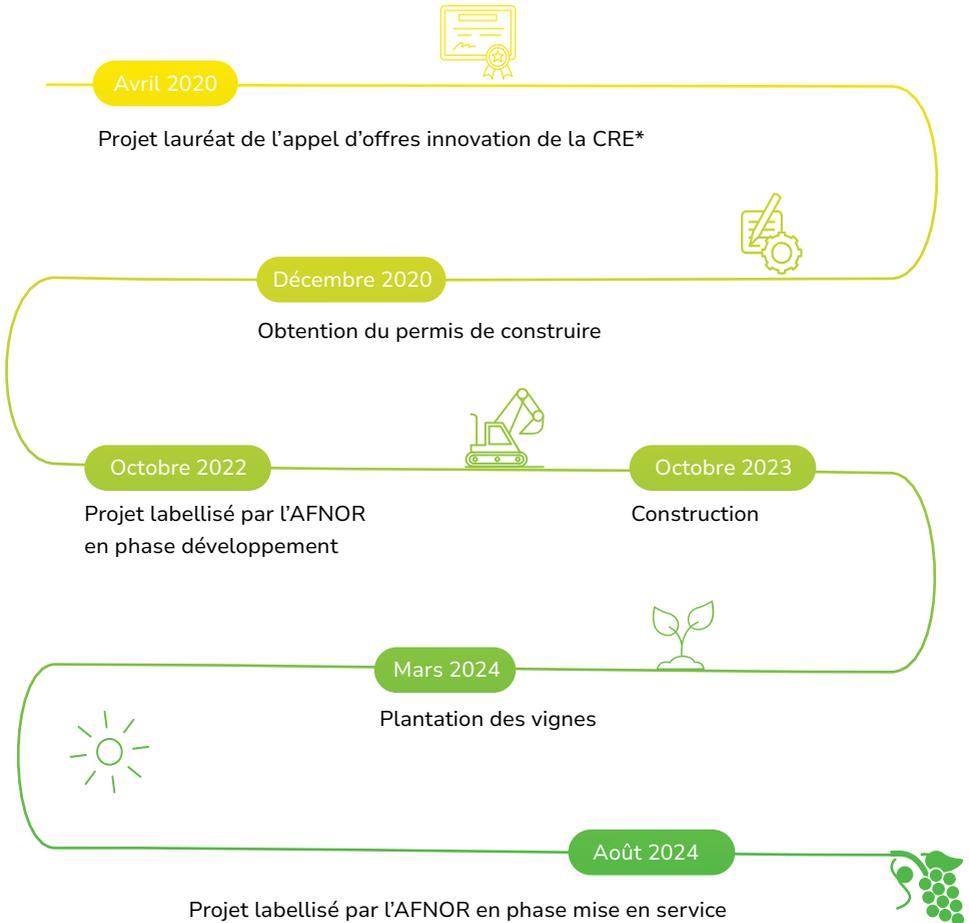
Objectifs du projet pour l'exploitation

- Protéger le vignoble face aux aléas climatiques et éviter les catastrophes telles que l'épisode de gel printanier survenu au printemps 2021 et les brûlures sur feuilles et raisins, subies en juin et juillet 2019 ;
- Lutter contre les vendanges précoces qui ont pour conséquence la production de vins déséquilibrés ;
- Réduire le taux d'alcool de ses vins tout en luttant contre l'ensoleillement excessif et une sécheresse accrue ;
- Adapter son mode de culture en maîtrisant le microclimat de la vigne, et notamment améliorer la gestion de l'irrigation.



L'HISTORIQUE

Deux labels en 2 ans pour un projet



Le projet agrivoltaïque de La Domèque a permis la plantation de nouvelles vignes, qui seront cultivées en Agriculture Biologique, selon un cahier des charges précis. Celui-ci interdit entre autres l'usage de pesticides et fertilisants d'origine chimique de synthèse, et définit des obligations relatives aux techniques de conduite de la vigne, de vinification et à l'étiquetage.

LES ACTEURS

Financement et parties prenantes



Partenariat public / privé



Financement par dettes et fonds propres

Dans le cadre du projet de La Domèque, **Patrick et Thomas ROGER** sont les exploitants agricoles des parcelles.

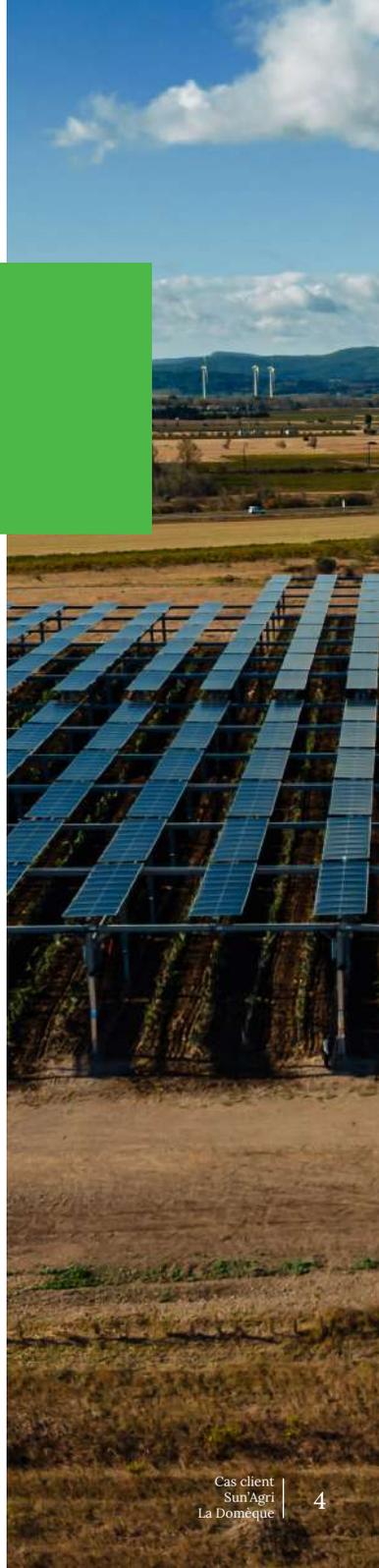
Sun'Agri définit et conçoit les projets selon les besoins de l'agriculteur, accompagne l'obtention des autorisations administratives et le financement du projet puis pilote les parcelles pendant son exploitation.

Le suivi agronomique du projet est confié à **l'Institut français de la vigne et du vin Occitanie**.

L'investisseur principal pour ce projet d'un montant total de 4 M€ est **Râcines**, plateforme d'investissement créée par RGREEN Invest et entièrement dédiée au financement de projets agrivoltaiques.

L'Agence Régionale Énergie Climat (AREC) Occitanie, outil de la Région, a également pris part au projet d'installation agrivoltaique de La Domèque en tant qu'investisseur minoritaire.

C'est au travers d'une société de projets dédiée, la **Société Agrivoltaique d'Occitanie 2 (SAO2)**, que Râcines et l'AREC ont investi dans l'installation agrivoltaique de La Domèque.



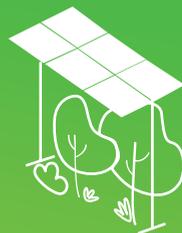


2. CHIFFRES CLÉS



3,5 ha

Protégés



0,57 ha

De zone témoin



3 MWc

De puissance installée



1 cépage

Chardonnay

Équivalent à la consommation annuelle de

850

Foyers



60 à 70 hL/ha

Production annuelle prévisionnelle de vin



Estimation réalisée pendant le développement du projet

3.

FAITS MARQUANTS

UNE DOUBLE LABELLISATION PAR L'AFNOR

Le projet La Domèque a obtenu en 2022 le premier niveau du label Afnor « Projet agrivoltaïque de Classe A » pour sa phase de développement. C'est également depuis août 2024 la deuxième installation en France à obtenir le second niveau de ce label, pour la phase de mise en service.

Ce label garantit des normes élevées de qualité, de confiance et de transparence pour les agriculteurs et les organismes instructeurs, tout au long du cycle de vie des projets agrivoltaïques. Il évalue et certifie en trois phases la priorité et la qualité agricole du projet au travers de 48 critères et assure un suivi sur une période de cinq ans après la mise en service.

UN IMPACT
RÉDUIT SUR LA
BIODIVERSITÉ



Plusieurs mesures ont été mises en place pour s'adapter à la biodiversité de la parcelle :

- La structure agrivoltaïque est utilisée comme support de 10 gîtes pour l'accueil des chiroptères (groupe cible : pipistrelle) et 10 nichoirs spécifiques aux chouettes chevêches, mésanges bleues, mésanges charbonnières et rougequeues noirs.
- Une haie éco-paysagère de 3600 m composée de 452 arbres et arbustes de 4 essences différentes (prunellier sauvage, cornouiller sanguin, charme commun et cornouiller sauvage) a été mise en place aux abords de la parcelle protégée
- 6 pierriers ont été installés autour de la parcelle pour le repos des reptiles
- Un suivi de la biodiversité est réalisé sur le site les 3 premières années d'exploitation (avifaune, reptiles, amphibiens, mammifères, papillons, odonates...)





4.

**LE MOT
DE LA FIN**



« Je crois en l'agrivoltaïsme. L'objectif est de conserver la qualité de ma production sans craindre les coups de chaud. Le soleil reste mon meilleur allié, mais avec l'agrivoltaïsme dynamique, j'ai désormais la certitude qu'il ne sera pas une menace pour mes vignes. Il n'y a pas l'ombre d'un doute, cette solution est la clé pour protéger mon activité face au changement climatique. »



PATRICK ROGER,
VITICULTEUR ET CO-DIRIGEANT
DU CHÂTEAU LA DOMÈQUE

5. GALERIE





À PROPOS DE SUN'AGRI

Sun'Agri est une climate tech pionnière de l'agrivoltaïsme qui soigne la terre et ceux qui la cultivent.

Issue d'un programme de recherche initié en 2009, la technologie de Sun'Agri protège aujourd'hui 27 parcelles sur plus de 50 ha.

Avec une ambition : accompagner 300 agriculteurs dans leur résilience climatique d'ici 2030, soit 1000 ha protégés.

CONTACTS :

04 78 71 19 95 - contact@sunagri.com

36 Rue Brunel, 75017, Paris

4 Quai des Etroits, 69005, Lyon

45 Allée Yves Stourdzé, 34830, Clapiers

66-68 avenue Magellan, 33600, Pessac